

DEPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Canton de Brionne  
COMMUNE  
DE  
BERTHOUVILLE

N°001/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation 08/02/2021 **L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le douze février à vingt heures.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 22/02/2021 **Etaient présents :** Marie-Françoise LECLERC, Davy LEGRIX, Christophe LASMARTRES, Patrick DESCHAMPS, Olivier LAVEILLE, Delphine WELKE, CAPELLE Christiane.

Nombre de Conseillers  
En exercice 11 **Absents excusés :** Monsieur Jean-Claude CEDEYN donne pouvoir à Madame Marie-Françoise LECLERC, Monsieur Patrick LE HALPERT, Monsieur Alexis AUMONT, Monsieur Olivier MORIN.

Présents 07 Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement  
Votants 08 délibérer.  
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

**Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

**N°001/2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastreales	Itinéraire
Chemin rural dit chemin ferré à BERTHOUVILLE	Itinéraire équestre régional « La Chevauchée du Pays d'Auge à la Seine »

Le Conseil Municipal s'engage, 8 voix pour ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à assurer/accepter leur balisage par : Le Comité Régional du Tourisme Equestre.
- à assurer/faire assurer leur entretien par : L'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le  
Le Maire